

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation
06/07/2020

Date Affichage
06/07/2020

Nombres de membres en exercice : 11
Nombres de membres Présents : 10
Nombres de membre Absents : 1
Nombre de procurations : 0
Nombre de votants : 10

Séance du 10 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PETITQUEUX Philippe, Maire,

Présents : Mme BADIE F., M. BRILLARD M., M. CORREIA J., Mme DABOUIS N., J.D DOMINGO., M. LAUBRAY. J, V. PICHEYRE, M. PUJOL D., M. MIRAN P.
Absents excusés : M.MIRAN P.

Objet de la Délibération

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL TELEVISION

Monsieur le Président rappelle qu'à la suite du renouvellement général des Conseil Municipaux des 15 mars et 28 juin 2020, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein des divers syndicats Intercommunaux.

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, par application des dispositions de l'article L 5212-7 du Code Général de Collectivités Territoriales élit :

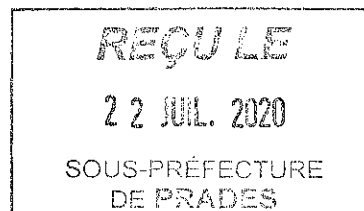
SYNDICAT INTERCOMMUNAL TÉLÉVISION :

Titulaire : - M. CORREIA J.
- M.VAILLS S.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 10 juillet 2020.



Le Maire
P. PETITQUEUX

